PRATIQUES ET BESOINS FACE À LA PROBLÉMATIQUE DU SUICIDE EN MILIEUX SCOLAIRES

JULIE POISSANT

Août 2001

106-06299/

Auteure

Julie Poissant

Secrétariat

Carole Gagnon

Conception et réalisation de la page couverture
Bernard Lafleur
Zest graphique

Responsable de la publication et de la diffusion
Nathalie Hudon

Pour obtenir une copie de ce document, adressez-vous à :
Madame Ginette Charbonneau
Direction de la santé publique
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie
1255, rue Beauregard
Longueuil (Québec)
J4K 2M3
(450) 928-6777 poste 4121

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

SANTECOM (http://www.santecom.qc.ca) : G 15,641

Dépôt légal - 3e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89342-217-9

Remerciements

Plusieurs personnes nous ont apporté leur généreuse contribution dans la réalisation de ce travail. Nous tenons à les remercier chaleureusement :

Madame Sylvie Mazur, de la direction régionale de la Montérégie du Ministère de l'éducation ainsi que Monsieur Guy Dufresne, de la Table des regroupements des directeurs des CLSC pour leur appui au projet. Et mesdames Marie Julien, Lorraine Deschênes ainsi que monsieur Dominique Gagnon pour leur expertise et leur encouragement soutenus.

Madame Carole Gagnon pour la mise en page et la présentation du présent rapport afin de répondre le plus possible aux critères généraux de présentation de documents produits par la santé publique.

Finalement, j'aimerais aussi remercier les directions d'école, pour avoir accepter le projet, ainsi que tous les répondants, dans leur implication à compléter le questionnaire.

MOT DU DIRECTEUR

L'ampleur des comportements suicidaires chez les jeunes Montérégiens demeure une préoccupation constante pour la Direction de la santé publique. Les dernières données de l'enquête sur les habitudes de vie des jeunes fréquentant les écoles secondaires de la Montérégie démontrent qu'il s'agit bien d'une situation qui touche un grand nombre de jeunes.

Selon cette enquête menée en 1998, 15 % des jeunes du secondaire ont eu des idées ou des gestes suicidaires. Les données provinciales sont tout autant alarmantes à ce chapitre puisqu'on remarque une progression constante des comportements suicidaires, surtout chez les 10 à 19 ans, depuis les années 1970.

L'implantation en Montérégie, comme dans l'ensemble du Québec, de la Stratégie québécoise d'action face au suicide en 1998 aura favorisé la mise en place de ressources. D'ailleurs, le plan d'action montérégien pour la prévention du suicide 2000-2003 donne priorité à la prévention auprès des jeunes et au soutien pour les intervenants les entourant.

Dans le but de mieux connaître les ressources existantes et les actions en cours, la Direction de la santé publique (DSP) a mené une enquête sur les expériences ayant cours sur son territoire. Au cours de l'année 2001, la DSP compte offrir un soutien spécifique aux écoles afin de consolider ou de développer, notamment, des activités de prévention.

Avec un portrait exact de la situation, ce projet permettra véritablement de favoriser l'émergence ou la consolidation des actions qui touchent le plus les jeunes aux prises avec des idées ou des comportements suicidaires.

Le directeur par intérim,

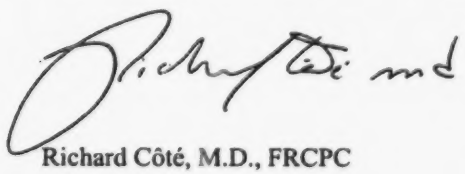

Richard Côté, M.D., FRCPC

Table des matières

CHAPITRE 1 : MÉTHODE 8

1.1 OBJECTIF DE L'ENQUÊTE 8
1.2 QUESTIONNAIRE 8
1.3 CUEILLETTE DES DONNÉES 8
1.4 ANALYSE DES DONNÉES 8
1.5 TAUX DE RÉPONSE 9
1.6 CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS 9

CHAPITRE 2 : VOLET PRÉVENTION 10

2.1 CARACTÉRISTIQUES DES ÉCOLES 10
2.2 PERCEPTIONS DES RÉPONDANTS 10
2.3 ACTIVITÉS PRÉVENTIVES 11

CHAPITRE 3 : VOLET INTERVENTION 25

3.1 COMITÉ D'INTERVENTION 25

CHAPITRE 4 : VOLET POSTVENTION 27

4.1 PROTOCOLE DE POSTVENTION 27
4.2 COMITÉ DE POSTVENTION 27
4.3 SERVICES AUX ENDEUILLÉS 27

CHAPITRE 5 : BESOINS DE SOUTIEN DES RÉPONDANTS 29

5.1 BESOINS EXPRIMÉS 29

FAITS SAILLANTS 31

Liste des tableaux

TABLEAU 1.1 RÉPARTITION DES ÉCOLES AYANT RETOURNÉ LE QUESTIONNAIRE 9
TABLEAU 2.1 RÉPARTITION DES ÉCOLES OFFRANT OU NON DES ACTIVITÉS 10
TABLEAU 2.2 IMPORTANCE ACCORDÉE À LA PRÉVENTION DU SUICIDE DANS LE FUTUR 11
TABLEAU 2.3 ÉCOLES AYANT UN COMITÉ DE PRÉVENTION 12
TABLEAU 2.4 ÉCOLES OFFRANT LE PROGRAMME PAIRS AIDANTS SELON L'OCCUPATION DES PERSONNES IMPLIQUÉES 13
TABLEAU 2.5 ÉCOLES OFFRANT LE PROGRAMME DE PAIRS AIDANTS SELON LE NOMBRE DE PAIRS AIDANTS 13
TABLEAU 2.6 ÉCOLES OFFRANT LE PROGRAMME PAIRS AIDANTS SELON LES THÈMES DE LA FORMATION 14
TABLEAU 2.7 ÉCOLES OFFRANT LE PROGRAMME PAIRS AIDANTS SELON LES TYPES D'ACTIVITÉS ET LES MOYENS UTILISÉS 14
TABLEAU 2.9 ÉCOLES OFFRANT LE PROGRAMME PAIRS AIDANTS SELON LE TEMPS CONSACRÉ 15
TABLEAU 2.9 APPRÉCIATION DES RÉPONDANTS DU PROGRAMME PAIRS AIDANTS 15
TABLEAU 2.11 ÉCOLES OFFRANT LE PROGRAMME PAIRS AIDANTS SELON LES AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES 16
TABLEAU 2.11 ÉCOLES OFFRANT LA SEMAINE THÉMATIQUE SELON LES MOYENS UTILISÉS ET LES THÈMES ABORDÉS 17
TABLEAU 2.12 ÉCOLE OFFRANT LA SEMAINE THÉMATIQUE SELON L'OCCUPATION DES PERSONNES IMPLIQUÉES .. 17
TABLEAU 2.13 APPRÉCIATION DES RÉPONDANTS DE LA SEMAINE THÉMATIQUE 18
TABLEAU 2.14 ÉCOLES OFFRANT LA SEMAINE THÉMATIQUE SELON LES AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES 18
TABLEAU 2.15 ÉCOLES OFFRANT DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION EN CLASSE SELON LES THÈMES ABORDÉS . 19
TABLEAU 2.16 ÉCOLES OFFRANT DES *ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION* EN CLASSE SELON LES AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES 20
TABLEAU 2.17 ÉCOLES OFFRANT DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION EN DEHORS DES HEURES DE CLASSE 20
TABLEAU 2.18 ÉCOLES OFFRANT DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION EN DEHORS DES CLASSES 21
TABLEAU 2.19 ÉCOLES OFFRANT OU NON DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION POUR LES ÉLÈVES 21
TABLEAU 2.20 ÉCOLES OFFRANT DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AUX PARENTS 22
SELON LES MOYENS UTILISÉS ET LES THÈMES ABORDÉS 22
TABLEAU 2.21 ÉCOLES OFFRANT DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AUX PARENTS 23
TABLEAU 2.22 ÉCOLES OFFRANT OU NON DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AUX ÉLÈVES SELON QU'ELLES OFFRENT DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION AUX PARENTS 23
TABLEAU 2.23 ÉCOLES AYANT OFFERT UNE FORMATION AU PERSONNEL 24
TABLEAU 2.24 DURÉE MOYENNE DE LA FORMATION SELON LES CARACTÉRISTIQUES DU PERSONNEL 24
TABLEAU 3.1 ÉCOLES AYANT UN COMITÉ D'INTERVENTION SELON LES RÔLES DU COMITÉ 25
TABLEAU 3.2 ÉCOLES AYANT OU NON UN COMITÉ D'INTERVENTION SELON LES CARACTÉRISTIQUES DE L'INTERVENTION 26
TABLEAU 3.3 ÉCOLES RÉALISANT DES INTERVENTIONS LORS DES CRISES SUICIDAIRES 26
TABLEAU 4.1 ÉCOLES AYANT OU NON UN COMITÉ DE POSTVENTION 27
TABLEAU 5.1 PROGRAMMES NÉCESSITANT UN SOUTIEN SELON L'ORGANISATION OU NON DE CETTE ACTIVITÉ PRÉVENTIVE 29
TABLEAU 5.2 ÉCOLES SELON LES PROGRAMMES NÉCESSITANT UN SOUTIEN 30

Introduction

L'ampleur et la sévérité des comportements suicidaires chez les jeunes québécois n'ont cessé d'augmenter depuis les années 70. Si les jeunes de 10 à 19 ans ne constituent pas actuellement le groupe d'âge qui présente les plus hauts taux de suicide, ils sont sans contredit le groupe qui a connu la plus forte augmentation dans les trois dernières décennies. Ils sont aussi le groupe qui présente les taux les plus élevés d'idéations et de tentatives de suicide, autant les garçons que les filles (ESQ 98). Ce sont des constats très préoccupants, d'autant plus que la tendance à la hausse se maintient.

Les intervenants qui côtoient les jeunes, à l'école, en centre jeunesse, dans les organismes, sont régulièrement confrontés à cette réalité qu'ils n'ont pas le choix d'affronter et qui soulève pour eux des enjeux exigeants et des impacts personnels et professionnels majeurs. C'est sans doute ce qui a motivé très tôt les milieux jeunesse, dont particulièrement le milieu scolaire secondaire, à mettre en place des activités de prévention, d'intervention et de postvention auprès des jeunes. Dans la jeune histoire de la prévention du suicide au Québec, les activités de prévention auprès des jeunes ont soulevé beaucoup d'intérêt, de questionnements mais surtout d'engagement de la part des organismes et des établissements préoccupés par la gravité du problème.

L'implantation au Québec et en Montérégie, depuis 1998, de la Stratégie québécoise d'action face au suicide a insufflé un nouvel élan et favorisé la mise en place de ressources plus stables, diversifiées et bénéficiant d'une expertise plus importante. Le Plan d'action montérégien pour la prévention du suicide 2000-2003 priorise la prévention auprès des jeunes et le soutien aux intervenants qui les entourent. C'est dans le but de mieux ancrer les nouvelles ressources à celles déjà en place et de tenir compte des besoins des milieux que l'enquête sur les pratiques de prévention du suicide en milieu scolaire a été réalisée.

Pour la Direction de santé publique, il semblait indispensable de connaître précisément les actions en cours, les besoins identifiés par les intervenants, leurs priorités. Nous savions au départ que le milieu scolaire soutenait un bon nombre d'activités et de structures pour faire face aux comportements suicidaires des jeunes. L'enquête a confirmé que l'intérêt et l'engagement des milieux et des individus sont très présents en milieu scolaire et que, malgré des ressources très réduites, un bon nombre d'enseignants et d'intervenants mettent en œuvre et soutiennent une grande diversité d'actions. Cependant, toutes ces expertises et cette énergie investies en prévention du suicide demeurent isolées et peu soutenues.

Dans cette optique de soutien au milieu, de soutien des intervenants et de développement des pratiques de prévention auprès des jeunes, l'enquête nous a fourni une image très précise des bases sur lesquelles il faut assurer la consolidation de certaines pratiques et le développement de nouvelles orientations, tâche dans laquelle la Direction de santé publique, avec la collaboration de ses partenaires, s'engage dès maintenant.

CHAPITRE 1 : MÉTHODE

1.1 Objectif de l'enquête

La présente enquête se veut un moyen de connaître les différentes actions entreprises en Montérégie par le réseau d'enseignement secondaire pour faire face à la problématique du suicide chez les jeunes. La Direction de la santé publique désire offrir au cours de l'année 2001 un soutien spécifique et personnalisé aux écoles du territoire afin de développer ou de consolider les activités de prévention, d'intervention[1] et de postvention[2]. Une meilleure compréhension des démarches mises de l'avant par les écoles s'impose comme une condition préalable.

1.2 Questionnaire

Pour les besoins de la présente enquête, un questionnaire « Pratiques et besoins des milieux scolaires secondaires face à la problématique du suicide chez les jeunes » a été conçu. Il comprenait 88 questions regroupées en 4 sections : les activités préventives, les interventions, la postvention et les besoins de soutien. À part quelques questions ouvertes, les questions étaient de type fermé et comportaient un choix de réponses.

1.3 Cueillette des données

La collecte de données s'est échelonnée de mai à juillet 2000. Les questionnaires ont été envoyés par la poste à l'attention du directeur d'école. Dans une lettre jointe, il lui était suggéré de remettre le questionnaire à la personne qui connaît le mieux les actions entreprises dans l'établissement.

Les directions des commissions scolaires, les membres de la table des conseillers des services professionnels des commissions scolaires ainsi que la personne responsable au ministère de l'Éducation ont été interrogés pour la réalisation de cette enquête.

1.4 Analyse des données

L'analyse des données tant qualitatives que quantitatives a été réalisée à l'aide du logiciel SPSS. Des calculs de fréquence, de moyenne et de khi carré constituent les résultats.

---

[1] L'intervention désigne les initiatives axées sur la prise en charge immédiate des crises suicidaires et sur un suivi à plus long terme auprès des sujets à risque, à savoir des soins, un traitement et du soutien.

[2] La postvention englobe les mesures de soutien offertes aux personnes, familles, milieux de vie et intervenants à la suite d'un décès par suicide.

1.5 Taux de réponse

La collaboration de toutes les commissions scolaires de la Montérégie a été sollicitée. Au total, 86 ont retourné le questionnaire. Environ trois écoles sur quatre collaborent à l'enquête. Les écoles du réseau privé et les écoles du réseau public ont participé à l'enquête dans des proportions similaires et au total, 11 commissions scolaires y sont représentées. D'une commission scolaire à l'autre, le taux de réponses oscille entre 64 % et 100 %. Cette étude a donc permis de rejoindre environ 78 % des écoles secondaires du territoire. À cet égard, il s'agit d'une représentation fort acceptable de la population à l'étude.

1.6 Caractéristiques des répondants

Le tableau 1.1 présente l'occupation de la personne chargée de répondre au questionnaire. Les résultats montrent que près des deux tiers des répondants sont des professionnels non enseignants (psychologue, travailleur social, psycho-éducateur, etc.) et que l'autre tiers est formé de membres de la direction et des enseignants.

Tableau 1.1
Répartition des écoles ayant retourné le questionnaire selon l'occupation du répondant

Occupation du répondant	Écoles (n=84)[1]	
	n	%
Professionnel non enseignant	53	63
Enseignant	2	2
Membre de la direction	4	35

[1] Le total diffère de 86 en raison de données manquantes.

CHAPITRE 2 : VOLET PRÉVENTION

Cette section décrit les activités de prévention du suicide réalisées dans les écoles du territoire. Elle décrit aussi les caractéristiques des écoles organisant des activités préventives, les perceptions du répondant face à l'aisance du personnel à aborder la problématique du suicide avec les élèves et face à l'importance qui est accordée à cette problématique.

2.1 Caractéristiques des écoles

Des 86 écoles participantes, 58 écoles (67 %) ont réalisé des activités de prévention du suicide au cours de l'année scolaire 1999-2000. La proportion d'écoles qui organisent des actions préventives est plus élevée dans les établissements accueillant plus de 600 élèves. Le tableau 2.1 présente les résultats.

Tableau 2.1
Répartition des écoles offrant ou non des activités de prévention selon le nombre d'élèves

Nombre d'élèves	Écoles (n=86)			
	Activités offertes (n=58)		Activités non offertes (n=28)	
	n	%	n	%
200 et moins	3	5	5	18
entre 201 et 400	4	7	4	14
entre 401 et 600	7	12	8	29
entre 601 et 1000	19	33	8	29
Plus de 1000	25	43	3	11

Note : Khi carré significatif, $p < 0,05$.

Parmi ces 58 écoles, 43 écoles (74 %) mettent sur pied une ou deux activités de prévention du suicide durant l'année scolaire, 9 écoles (16 %) en proposent trois alors que 6 écoles (10 %) en suggèrent quatre ou cinq.

2.2 Perceptions des répondants

Environ une école sur deux (58 %) qualifient la problématique du suicide de « peu » ou de « pas du tout » importante comparativement aux autres problématiques abordées dans l'école. Plus de la moitié (56 %) des écoles aimeraient cependant accorder plus d'importance à la prévention du suicide dans leur établissement.

Les résultats du tableau 2.2 révèlent qu'il y a une association significative entre le nombre d'activités de prévention proposé au cours de la dernière année dans les écoles et l'importance que celles-ci veulent donner à la problématique du suicide dans le futur. Une grande proportion (67 %) des écoles qui ont réalisé une ou deux activités de prévention souhaitent accorder plus d'importance à la problématique du suicide comparativement aux écoles qui en proposent trois, quatre ou cinq.

Tableau 2.2
Importance accordée à la prévention du suicide dans le futur selon le nombre d'activités de prévention

Nombre d'activités	Écoles (n=55) [1]			
	Importance égale		Importance plus grande	
	n	%	n	%
Une ou deux activités	13	33	27	67
Trois activités	8	89	1	11
Quatre ou cinq activités	3	50	3	50

[1] Le total diffère de 58 en raison de données manquantes.

Note : Khi carré significatif, $p < 0,05$.

2.3 Activités préventives

Quatre activités préventives sont explorées dans l'enquête. Il s'agit du programme de pairs aidants, des activités de sensibilisation et d'éducation pour les élèves et les parents ainsi que de la formation du personnel. L'enquête a aussi recueilli des informations sur le comité de prévention.

2.3.1 Comité de prévention

Un comité chargé d'organiser ou de coordonner les activités de prévention du suicide est formé dans 24 écoles (28 %). Les comités de prévention sont majoritairement composés de quatre membres et plus (86 %). Les postes occupés par les membres sont présentés au tableau 2.3. Les résultats révèlent la prédominance à ce comité de professionnels et de membres de la direction.

Tableau 2.3
Écoles ayant un comité de prévention selon l'occupation des personnes impliquées

Occupation	Écoles (n=24)[1]	
	n	%
Animateur de pastorale	16	67
Éducateur spécialisé	10	42
Infirmier	11	46
Psychologue	13	54
Travailleur social	13	54
Autre professionnel (psycho-éducateur, conseiller en orientation, etc.)	11	46
Membre de la direction	14	58
Personnel de soutien	6	25
Enseignant	16	67
Élève	3	13
Parent	0	0

Environ la moitié des comités (48 %) se rencontrent à des rythmes variables durant l'année scolaire alors que les autres se réunissent sur une base hebdomadaire (4 %), mensuelle ou semestrielle (30 %) ou encore annuelle (18 %).

En résumé, trois écoles sur dix confient le mandat de mettre en place des activités de prévention du suicide à un comité. Ce comité est généralement formé de quatre personnes, le plus souvent des professionnels et des membres de la direction.

2.3.2 Pairs aidants

Le programme de pairs aidants consiste à encadrer et à former des jeunes ayant des habiletés naturelles d'aidant pour qu'ils deviennent de meilleurs confidents. Vingt-six écoles, soit environ le tiers des écoles répondantes, se servent de ce programme dans leur établissement comme mesure préventive. Les résultats révèlent que 34 % des écoles ont mis sur pied un tel programme pour prévenir le suicide. Les autres écoles ciblent soient la prévention de la toxicomanie, de la violence, de la grossesse à l'adolescence ou des maladies transmises sexuellement.

Des personnes aux fonctions diverses participent à la coordination du programme. Ce sont néanmoins des professionnels non enseignants et des enseignants qui collaborent le plus souvent au projet. Peu de bénévoles ou de membres de la direction s'y impliquent (voir tableau 2.4).

Tableau 2.4
Écoles offrant le programme Pairs aidants selon l'occupation des personnes impliquées

Occupation	Écoles (n=26)[1]	
	n	%
Animateur de pastorale	12	46
Éducateur spécialisé	10	39
Infirmier	5	19
Psychologue	11	42
Travailleur social	10	39
Autre professionnel (psycho-éducateur, conseiller en orientation, etc.)	14	57
Membre de la direction	4	15
Enseignant	12	46
Bénévole	4	15

[1] Plus d'une personne peut être impliquée.

Dans la majorité des écoles (84 %) ce sont les élèves de tous les niveaux qui sont soutenus par l'aide des pairs aidants alors que 16 % des écoles ciblent uniquement les élèves de certains niveaux. Un des programmes recensés tente de rejoindre particulièrement les jeunes avec des difficultés.

Les jeunes aidants sont à 73 % des élèves du deuxième cycle alors que 29 % des élèves proviennent de tous les cycles. Une seule école recrute, comme jeunes aidants, des élèves ayant vécu des situations de vie difficiles. Aucune ne sollicite des élèves présentant des difficultés académiques. En moyenne, les groupes de pairs aidants dans une école sont formés de 20 jeunes. La taille des groupes varie entre 2 et 130. Le groupe de pairs composé de 130 jeunes oeuvre dans une imposante polyvalente où le programme est implanté depuis une dizaine d'années. Le tableau 2.5 montre la répartition des écoles selon la taille du groupe de pairs aidants.

Tableau 2.5
Écoles offrant le programme de Pairs aidants selon le nombre de pairs aidants

Taille du groupe	Écoles (n=23)[1]	
	n	%
10 et moins	6	26
de 11 à 20	12	53
de 21 à 30	3	13
de 31 à 40	1	4
plus de 40	1	4

[1] Le total diffère de 26 en raison de données manquantes.

Le choix des jeunes aidants est une étape importante. On constate que l'entrevue (53 %) et l'invitation (31 %) faite directement à un jeune sont les deux stratégies de sélection le plus souvent utilisées. Sept écoles acceptent les jeunes volontaires sans faire de sélection. Une fois les aidants identifiés, les jeunes sont formés à la relation d'aide. La formation s'échelonne sur plus de 20 heures dans la grande majorité des écoles (74 %). Lors de ces formations, la communication (96 %) et les méthodes de résolution (89 %) de problèmes sont les deux thèmes fréquemment abordés (voir tableau 2.6).

Tableau 2.6

Écoles offrant le programme Pairs aidants selon les thèmes de la formation

Thèmes de formation	Écoles (n=26)[1]	
	n	%
Communication	25	96
Résolution de problèmes	23	89
Ateliers thématiques	19	73
Croissance personnelle	15	58
Limites de l'aidant	19	73
Ressources scolaires et communautaires...	16	62

[1] Plus d'un thème peut être abordé lors de la formation.

Le soutien offert aux élèves par les jeunes aidants prend surtout la forme de rencontres informelles (88 %). Les jeunes aidants en plus de soutenir les élèves et de s'entraider font des animations du milieu (voir tableau 2.7). Les responsables évaluent à 10 % du total des élèves qui fréquentent l'école, la proportion de jeunes rejoints par le programme.

Tableau 2.7

Écoles offrant le programme Pairs aidants selon les types d'activités et les moyens utilisés

Types d'activité et moyens	Écoles (n=26)	
	n	%
Types		
Soutien entre pairs aidants	20	86
Soutien individuel à l'élève	19	76
Animation du milieu	18	72
Moyens		
Courrier anonyme	9	36
Rencontre informelle	22	88
Consultation sur rendez-vous	6	24

Note : Plus d'une d'activité et d'un moyen peuvent coexister dans un programme.

On reconnaît généralement que la qualité du programme dépend entre autres du suivi et de l'encadrement offerts aux jeunes aidants. Dans les écoles répondantes, le suivi et l'encadrement se réalisent surtout en combinant des rencontres individuelles et de groupe (65 %) alors que 31 % des écoles assurent exclusivement un suivi de groupe et 4 % un suivi individuel. La moitié des écoles y consacre entre 3 et 8 heures par semaine. Seule une école y investit plus de 8 heures (voir tableau 2.8).

Tableau 2.8
Écoles offrant le programme Pairs aidants selon le temps consacré à l'encadrement par semaine

Temps d'encadrement par semaine	Écoles (n=25)[1]	
	n	%
Moins de 3 heures	11	44
De 3 à 5 heures	11	44
De 6 à 8 heures	2	8
Plus de 8 heures	1	4

[1] Le total diffère de 26 en raison de données manquantes.

L'appréciation du programme est mesurée au moyen d'une échelle en quatre points allant de 1 pour « du tout » à 4 pour « beaucoup ». Dans l'ensemble, les répondants considèrent que le programme répond « assez » bien (3,09/4) aux besoins des élèves et qu'il les stimule (2,74/4). Par contre, le programme mobilise « peu » le personnel (2,22/4) (voir tableau 2.9).

Tableau 2.9
Appréciation des répondants du programme Pairs aidants

Aspects évalués	Appréciation (n=24)								Moyenne
	Pas du tout		Un peu		Assez		Beaucoup		
	n	%	n	%	n	%	n	%	(/4)
Le programme répond aux besoins des élèves	0	0	4	17	13	57	6	26	3,09
Le programme mobilise les élèves	1	4	7	30	13	52	3	13	2,74
Le programme mobilise le personnel	5	22	10	43	6	26	2	9	2,22

Une seule école parmi les 24 n'offrira plus le programme l'an prochain. Le manque de ressources humaines est à l'origine de cette décision. Toutefois, les autres écoles souhaitent apporter des améliorations à leur programme. Les résultats présentés au tableau 2.10 indiquent que la popularité du programme (60 %), la formation des jeunes aidants (60 %) ainsi que le suivi et l'encadrement des aidants (64 %) sont les aspects que les écoles souhaitent bonifier.

Tableau 2.10
Écoles offrant le programme Pairs aidants selon les améliorations souhaitées

Améliorations souhaitées	Écoles (n=26)[1]	
	n	%
Popularité du programme	15	60
Processus de recrutement	7	28
Implication des garçons	11	44
Formation des jeunes aidants	15	60
Suivi et encadrement des aidants	16	64
Outils d'intervention et de formation	10	40
Ressources financières	7	28
Soutien des partenaires	9	36

[1] Plus d'une amélioration peut être souhaitée.

En résumé, près du tiers des écoles possède un programme de pairs aidants. Ce programme s'adresse majoritairement aux élèves de tous les niveaux. Le groupe de jeunes aidants est généralement formé de 20 candidats. La formation, le suivi ainsi que l'encadrement de ces jeunes sont le plus souvent confiés à des professionnels non enseignants de l'école.

2.3.3 Semaine thématique

Une semaine thématique sur la prévention du suicide regroupe habituellement différentes activités reliées à la problématique. Vingt-cinq écoles proposent ce type d'activité, ce qui représente environ le tiers des écoles répondantes. La grande majorité de ces écoles intitule cette semaine la *Semaine du mieux vivre* (68 %) plutôt que la *Semaine de prévention du suicide* (32 %). Ce sont généralement les élèves de tous les niveaux (96 %) qui sont visés par les diverses activités à l'exception d'une école (4 %) qui cible exclusivement les élèves de secondaire 5. Par ailleurs, 56 % des écoles disent sensibiliser également le personnel à la problématique du suicide lors de leurs activités. Les activités réalisées rejoignent, en moyenne, la moitié des élèves de l'école. Cette proportion varie d'une école à l'autre allant de 2 % à 100 %.

Le tableau 2.11 présente les activités organisées au cours de la semaine thématique et les thèmes qui y sont discutés. Plusieurs écoles préparent des kiosques d'information (76 %). Les thèmes touchés par les activités sont l'estime de soi (80 %), l'amitié (72 %) et le suicide (68 %). Près de 75 % de ces écoles ont réalisé plus de trois types d'activités pour sensibiliser les élèves et abordent plus de trois thèmes durant la semaine.

Tableau 2.11
Écoles offrant la Semaine thématique selon les moyens utilisés et les thèmes abordés

Moyens et thèmes	Écoles (n=25)	
	n	%
Moyens		
Courrier entre élèves	8	32
Repas collectif	5	20
Ateliers thématiques	13	52
Conférence, témoignage	12	48
Spectacle	8	32
Kiosques d'information	19	76
Concours	13	52
Thèmes		
Problèmes quotidiens	11	44
Amitié	18	72
Loisirs ou passe-temps	8	32
Estime de soi	20	80
Suicide	17	68

Note : Plus d'un moyen et d'un thème peuvent coexister dans la semaine thématique.

Une importante proportion d'écoles (42 %) proposent entre 6 et 10 heures d'activités durant la semaine thématique. La durée totale varie entre 2 et 20 heures pour une moyenne de 8 heures. Ce sont principalement les animateurs de pastorale, les psychologues et les travailleurs sociaux qui se chargent de mettre sur pied les activités prévues (voir tableau 2.12). Très peu d'écoles sollicitent l'aide des élèves (8 %).

Tableau 2.12
École offrant la Semaine thématique selon l'occupation des personnes impliquées

Occupation	Écoles (n=25)[1]	
	n	%
Animateur de pastorale	15	60
Comité organisateur	12	48
Éducateur spécialisé	10	40
Infirmier	10	40
Psychologue	13	52
Travailleur social	13	52
Autre professionnel (psycho-éducateur, conseiller en orientation, etc.)	8	32
Membre de la direction	6	24
Enseignant	9	36
Ressource externe	6	24
Élève	2	8

[1] Plus d'une personne peut être impliquée.

L'appréciation des répondants des activités est présentée au tableau 2.13. Les activités semblent répondre « assez bien » (3,08/4) aux besoins des élèves mais semblent « peu » (2,52/4) mobiliser le personnel. Toutes les écoles prévoient organiser une semaine thématique au cours de la prochaine année mais veulent y apporter des modifications. Environ une école sur deux désire stimuler l'intérêt des élèves à l'endroit des activités et modifier le contenu de celles-ci. Plusieurs souhaitent aussi bonifier leurs outils d'intervention et de formation (voir tableau 2.14).

Tableau 2.13
Appréciation des répondants de la Semaine thématique

Aspects évalués	Appréciation (n=25)								Moyenne (/4)
	Pas du tout		Un peu		Assez		Beaucoup		
	n	%	n	%	n	%	n	%	
Le programme répond aux besoins des élèves	0	0	5	20	13	52	7	28	3,08
Le programme mobilise les élèves	0	0	6	24	15	60	4	16	2,92
Le programme mobilise le personnel	0	0	14	56	9	36	2	8	2,52

Tableau 2.14
Écoles offrant la Semaine thématique selon les améliorations souhaitées

Améliorations souhaitées	Écoles (n=25)[1]	
	n	%
Intérêt des élèves	14	56
Contenu des activités	12	48
Structure des activités	6	24
Durée des activités	5	20
Outils d'intervention et de formation	9	36
Ressources financières	8	32
Soutien des partenaires	6	24

[1] Plus d'une amélioration peut être souhaitée.

En résumé, près du tiers des écoles organise une semaine thématique. Dans la plupart des écoles, cette semaine est présentée comme la Semaine du mieux vivre. *Plusieurs utilisent la formule du kiosque pour transmettre l'information aux jeunes. Les thèmes de l'estime de soi, de l'amitié et du suicide sont souvent abordés. Des professionnels non enseignants sont généralement chargés de l'animation. La durée moyenne des activités organisées au cours de cette semaine est de 8 heures.*

2.3.4 Activités de sensibilisation et d'éducation pour les élèves

Les activités de sensibilisation et d'éducation pour les élèves ont pour but de conscientiser et d'informer les jeunes sur la problématique du suicide. Trente-trois établissements, un peu plus du tiers des écoles répondantes, proposent ces activités à leurs élèves.

La presque totalité (97 %) des activités de sensibilisation et d'éducation sont réalisées en classe. La nature des activités proposées varie d'une école à l'autre. Deux écoles parlent de la problématique du suicide dans le cadre des cours de formation personnelle et sociale ou des cours d'enseignement religieux. Trois écoles organisent une rencontre de 75 minutes avec la Fondation des maladies mentales pour les élèves de secondaire 4. Sept organisent des activités spéciales qui prennent la forme de conférences, de jeux de rôles ou de discussions. Les autres écoles n'ont pas précisé la nature de leurs activités de sensibilisation. La durée des activités va de 20 minutes à six heures.

Dans une école sur deux, les activités de sensibilisation en classe sont offertes aux élèves de tous les niveaux alors que l'autre moitié cible le premier ou le deuxième cycle. En moyenne, 56 % des élèves de l'établissement sont touchés par ces activités. Les pourcentages se situent entre 5 % et 100 % selon les écoles.

Le tableau 2.15 expose les thèmes traités lors des activités de classe. Les signes précurseurs et les facteurs de risques sont les sujets les plus souvent discutés (90 %). Soulignons que 45 % des écoles invitent les jeunes à parler de leurs idéations suicidaires.

Tableau 2.15
Écoles offrant des Activités de sensibilisation en classe selon les thèmes abordés

Thèmes	Écoles (n=29)[1]	
	n	%
Information factuelle	23	79
Mythes et réalités	22	76
Signes précurseurs et facteurs de risque	26	90
Discussion sur les idéations	13	45
Réactions face aux problèmes	23	79
Ressources sociales et communautaires	23	79

[1] Le total diffère de 33 en raison des données manquantes et plus d'un thème peut être abordé en classe.

L'animation des activités de sensibilisation en classe est principalement assurée par des enseignants (63 %). Le tiers des écoles fait appel à des animateurs provenant de ressources extérieures.

Les écoles veulent bonifier les aspects qui ont trait au contenu des activités (44 %), aux outils d'intervention et de formation (44 %) et au soutien des partenaires (41 %) (voir tableau 2.16).

Tableau 2.16
Écoles offrant des *Activités de sensibilisation* en classe selon les améliorations souhaitées

Améliorations souhaitées	Écoles (n=32)[1]	
	n	%
Intérêt des élèves	7	22
Contenu des activités	14	44
Structure des activités	9	28
Durée des activités	9	28
Outils d'intervention et de formation	14	44
Ressources financières	6	19
Soutien des partenaires	13	41

[1] Plus d'une amélioration peut être souhaitée.

Dix écoles proposent aux élèves des activités de sensibilisation en dehors des heures de classe. Neuf, de ces écoles font également des activités en classe. Ces activités prennent généralement la forme de conférences sur l'heure du midi ou de projets spéciaux en fin de journée. Environ 22 % des élèves sont alors rejoints. La proportion d'élèves change d'une école à l'autre, oscillant entre 1 % et 80 %. Ce sont les élèves de tous les niveaux qui sont visés par ces activités bien que deux écoles portent une attention particulière aux jeunes en difficulté.

L'échange avec les élèves lors de ces activités porte sur différents thèmes (voir tableau 2.17). Environ une école sur quatre (25 %) parlent directement des idéations suicidaires avec les élèves lors des activités en dehors des heures de classe.

Tableau 2.17
Écoles offrant des Activités de sensibilisation en dehors des heures de classe selon les thèmes abordés

Thèmes abordés	Écoles (n=8)[1]	
	n	%
Information factuelle	5	63
Mythes et réalités	4	50
Signes précurseurs et facteurs de risque	4	50
Discussion sur les idéations	2	25
Réactions face aux problèmes	4	50
Ressources sociales et communautaires	6	75

[1] Le total diffère de 10 en raison de données manquantes et plus d'un thème peut être abordé en dehors des classes.

Ce sont des professionnels non enseignants et particulièrement des travailleurs sociaux et des animateurs de pastorale qui s'occupent des activités en dehors des heures de classe.

Neuf écoles ont l'intention d'organiser d'autres activités de sensibilisation en dehors des heures de classe durant l'année 2000-2001. Les domaines pour lesquels les répondants désirent apporter des améliorations sont présentés au tableau 2.18. L'augmentation de l'intérêt des élèves est l'objectif visé par la majorité des écoles.

Tableau 2.18
Écoles offrant des Activités de sensibilisation en dehors des classes selon les améliorations souhaitées

Améliorations souhaitées	Écoles (n=10)[1]	
	n	%
Intérêt des élèves	4	40
Contenu des activités	2	20
Structure des activités	2	20
Durée des activités	2	20
Outils d'intervention et de formation	2	20
Ressources financières	1	10
Soutien des partenaires	2	20

[1] Plus d'une amélioration peut être souhaitée.

Les activités que l'on retrouve dans les activités de sensibilisation et dans une semaine thématique peuvent être semblables. Il est donc intéressant de connaître la distribution des écoles selon qu'elles offrent ou non des activités de sensibilisation aux élèves et la semaine thématique (voir tableau 2.19). Les résultats montrent que 62 % des écoles offrent l'une ou l'autre des activités et que plus d'écoles optent pour les activités de sensibilisation. Une école sur cinq (19 %) propose les deux activités.

Tableau 2.19
Écoles offrant ou non des Activités de sensibilisation pour les élèves selon la présence ou non d'une semaine thématique

Semaine thématique	Écoles (n=58) Activités de sensibilisation			
	offertes		non offertes	
	n	%	n	%
Offerte	11	19	14	24
Non offerte	22	38	11	19

En résumé, plus du tiers des écoles inscrivent à leur programme des activités de sensibilisation et d'éducation sur la problématique du suicide. La presque totalité (97 %) de ces activités se déroule en classe alors que 30 % des écoles organisent ces activités en dehors des heures de classe. Les thèmes abordés en classe et en dehors des heures de classe sont similaires. Ce sont surtout des enseignants qui se chargent de l'animation en classe alors que des professionnels non enseignants assument cette tâche en dehors des heures de classe.

2.3.5 Activités de sensibilisation et d'éducation pour les parents

Ces activités de sensibilisation et d'éducation s'adressent aux parents des élèves et se veulent un moyen d'accroître leurs connaissances sur la problématique du suicide. Seulement onze écoles proposent ce type d'activité. Les rencontres d'information et la distribution de documentation pertinente sont les moyens le plus fréquemment employés par les écoles pour sensibiliser les parents. Les thèmes abordés lors de ces rencontres ou dans la documentation remise sont variés. Le tableau 2.20 fait état de ces résultats.

Tableau 2.20
Écoles offrant des Activités de sensibilisation aux parents selon les moyens utilisés et les thèmes abordés

Moyens et thèmes	Écoles (n=11)[1]	
	n	%
Moyens		
Rencontre d'information	8	73
Distribution de documentation	7	64
Journal interne	1	9
Remise des bulletins	2	18
Contact téléphonique	1	9
Thèmes		
Information factuelle	9	82
Mythes et réalités	8	73
Signes précurseurs et facteurs de risque	8	73
Ressources sociales et communautaires	8	73
Comment intervenir?	6	55

[1] Plus d'un moyen et d'un thème peuvent coexister dans les activités.

Les activités de sensibilisation pour les parents sont animées principalement par des professionnels non enseignants et par des représentants de ressources extérieures. Ces activités ne rejoignent qu'un petit nombre de parents, moins de 40 parents pour une moyenne de 10 parents par école. Selon les répondants, ces activités répondent « assez » aux besoins des parents mais les mobilisent « peu » (1,89/4). Des 11 écoles qui ont organisé cette activité, huit écoles ont l'intention de l'offrir l'an prochain. Celles-ci souhaitent susciter davantage l'intérêt des parents à participer à ces activités et améliorer les outils d'intervention et de formation utilisés (voir tableau 2.21).

Tableau 2.21
Écoles offrant des Activités de sensibilisation aux parents selon les améliorations souhaitées

Améliorations souhaitées	Écoles (n=11)[1]	
	n	%
Intérêt des parents	8	73
Contenu des activités	3	27
Structure des activités	5	46
Durée des activités	0	0
Outils d'intervention et de formation	8	73
Ressources financières	2	18
Soutien des partenaires	3	27

[1] Plus d'une amélioration peut être souhaitée.

L'analyse de la répartition des écoles en regard des activités de sensibilisation pour les élèves et les parents indique que 16 % des écoles suggèrent des activités de sensibilisation aux parents et aux élèves alors que 40 % ne proposent aucune activité de sensibilisation ni aux parents ni aux élèves (voir tableau 2.22).

Tableau 2.22
Écoles offrant ou non des Activités de sensibilisation aux élèves selon qu'elles offrent des activités de sensibilisation aux parents

Activités pour les parents	Écoles (n=58)			
	Activités de sensibilisation aux élèves			
	offertes		non offertes	
	n	%	n	%
Offertes	9	16	2	3
Non offertes	24	41	23	40

En résumé, une école sur dix organise une rencontre d'information ou distribue de la documentation pertinente sur la problématique du suicide aux parents. Des professionnels de l'école ou des représentants de ressources extérieures coordonnent généralement ces activités. Très peu de parents y participent habituellement. Plusieurs vont tenter d'accroître l'intérêt des parents et de modifier les outils d'intervention et de formation.

2.3.6 Formation du personnel

Au cours des deux dernières années, 17 écoles, soit environ une sur cinq, encouragent leur personnel à participer à une formation sur la problématique du suicide. Toutes les catégories d'emploi sont touchées par ces initiatives mais les enseignants et les professionnels non enseignants le sont davantage (voir tableau 2.23). Six écoles ont formé tout leur personnel au cours des deux dernières années.

Tableau 2.23
Écoles ayant offert une formation au personnel selon les caractéristiques du personnel

Caractéristiques	Écoles (n=17)	
	n	%
Personnel administratif	11	66
Personnel de soutien	11	66
Personnel enseignant	15	88
Personnel professionnel non enseignant	13	77

[1] Plus d'une catégorie de personnel peut être ciblée par les formations.

Le pourcentage du personnel rejoint dans une école varie d'une école à l'autre. En moyenne, les professionnels non enseignants sont rejoints à 77 %, le personnel administratif à 66 %, les enseignants à 88 % et le personnel de soutien à 66 %.

Le tableau 2.24 indique le nombre d'heures que dure, en moyenne, la formation. Ce sont les professionnels non enseignants qui reçoivent le plus d'heures de formation, soit 6 heures en moyenne.

Tableau 2.24
Durée moyenne de la formation selon les caractéristiques du personnel

Caractéristiques	Moyenne d'heures	Valeurs observées
Personnel administratif	4,30	1 - 15
Personnel de soutien	2,80	1 - 6
Personnel enseignant	4,29	1 - 10
Personnel professionnel non enseignant	6,27	1 - 20

En résumé, une école sur cinq propose des activités de formation sur la problématique du suicide à leur personnel. Le personnel enseignant et le personnel professionnel non enseignant bénéficient le plus souvent de cette activité. La durée moyenne de la formation offerte à l'ensemble du personnel est de 4 heures.

CHAPITRE 3 : VOLET INTERVENTION

Cette section traite des stratégies d'intervention prévues en cas de crise suicidaire. Parmi les 83 écoles qui ont complété cette section, 82 (99 %) ont planifié une stratégie d'intervention en formant un comité ou en proposant des services d'intervention de crise. Parmi les 83 écoles, cinquante-six ont également des stratégies de prévention du suicide et quinze ont des stratégies de postvention.

3.1 Comité d'intervention

Près de la moitié (49 %) des écoles participantes ont constitué un comité susceptible d'intervenir en cas de crise suicidaire. Les rôles confiés par les directions d'école au comité sont sensiblement les mêmes d'une école à l'autre. Le tableau 3.1 fait l'énumération de ces rôles.

Tableau 3.1
Écoles ayant un comité d'intervention selon les rôles du comité

Rôles du comité	Écoles (n=41)[1]	
	n	%
Évaluer la situation	36	90
Coordonner les interventions	38	95
Soutenir le personnel	36	90
Intervenir auprès des élèves	37	93
Diriger vers des ressources	34	85
Communiquer avec l'externe ou l'interne	31	78

[1] Le comité peut avoir plus d'un rôle.

En cas de crise suicidaire, ce sont principalement les professionnels non enseignants et les membres de la direction qui s'occupent des interventions. Plusieurs font toutefois appel à des ressources extérieures. Les centres de prévention du suicide, Suicide Action Montréal et les CLSC sont les ressources le plus souvent citées. Environ un tiers des écoles (37 %) disent avoir établi des ententes formelles de collaboration avec les ressources du milieu en cas de crise suicidaire.

Dans la plupart des écoles (71 %), l'intervention en cas de crise suicidaire est surtout de nature ponctuelle bien que certains proposent un suivi de deux ou trois rencontres (46 %) ou même de quatre rencontres et plus (33 %). Que l'école possède ou non un comité d'intervention ne semble pas modifier la nature des interventions offertes en cas de crise (voir tableau 3.2).

Tableau 3.2
Écoles ayant ou non un comité d'intervention selon les caractéristiques de l'intervention

Caractéristiques d'interventions	Écoles (n=84)[1]			
	Comité d'intervention (n=41)		Sans comité (n=43)	
	n	%	n	%
Ponctuelles	29	71	31	72
Suivi de 2 ou 3 rencontres	21	51	18	42
Suivi de 4 rencontres et plus	14	34	14	33

[1] Le total diffère de 86 en raison de données manquantes.

En cas de besoin, les jeunes sont généralement orientés vers les CLSC (75 %) ou les hôpitaux (69 %). Le tableau 3.3 présente les résultats.

Tableau 3.3
Écoles réalisant des interventions lors des crises suicidaires selon les caractéristiques des partenaires

Caractéristiques	Écoles (n=84)[1]	
	n	%
CPS ou centre de crise	31	37
CLSC	63	75
Hôpital	58	69
Centre jeunesse	15	18
Ressources communautaires	13	16
Syndicat	1	1

[1] Plus d'un partenaire peut être impliqué.

Note : Le total diffère de 86 en raison de données manquantes.

En résumé, presque toutes les écoles sont en mesure d'intervenir en cas de crise suicidaire. L'intervention de crise est avant tout de nature ponctuelle. Plusieurs écoles dirigent les jeunes en crise vers les ressources du milieu. Le tiers des écoles ont des ententes formelles de collaboration. Environ une école sur deux a un comité d'intervention. Ce sont principalement des professionnels non enseignants et des membres de la direction qui sont impliqués dans ces comités.

CHAPITRE 4 : VOLET POSTVENTION

Cette section présente les stratégies mises en place et les interventions proposées en cas d'un suicide dans l'établissement. Des 82 écoles ayant complété cette section, 56 (68 %) ont mis en place une stratégie de postvention en ayant un protocole, en formant un comité ou en planifiant des services pour les endeuillés. Dix-neuf écoles (23 %) ont mis de l'avant ces trois stratégies.

4.1 Protocole de postvention

Parmi les écoles répondantes, 37 ont un protocole de postvention. Environ 70 % de ces écoles l'ont adapté d'un protocole existant. Les protocoles sont, pour la moitié des écoles, mis à jour chaque année.

4.2 Comité de postvention

Trente-deux écoles possèdent un comité de postvention. Ces comités sont avant tout composés de membres de la direction des écoles (84 %) et de psychologues (87 %). Vingt et une écoles ont des ententes de collaboration avec des ressources du milieu pour des interventions de postvention. Le CLSC et les CPS sont les deux ressources le plus souvent mentionnées.

4.3 Services aux endeuillés

Quarante-trois écoles proposent des services aux endeuillés dans leur établissement. L'intervention de crise et le suivi individuel de court terme sont souvent offerts aux endeuillés (voir tableau 4.1). Près du deux tiers (60 %) de ces écoles offrent entre trois et cinq services aux endeuillés.

Tableau 4.1
Écoles ayant ou non un comité de postvention
selon les caractéristiques du service aux endeuillés

Caractéristiques du service	Écoles (n=42)[1]			
	Présence d'un comité (n=20)		Absence de comité (n=22)	
	n	%	n	%
Intervention de crise	19	95	17	77
Suivi individuel de court terme	16	80	14	64
Suivi individuel de moyen terme	11	55	13	59
Groupe d'entraide	6	30	7	32
Groupe de soutien avec professionnel	8	40	9	41

[1]Le total diffère de 43 en raison de données manquantes.

Note : Plus d'un service peut être offert aux endeuillés par une même école.

En résumé, environ une école sur deux possède un protocole de postvention et une école sur trois a un comité de postvention. Les comités sont souvent formés de membres de la direction ou de psychologues. La majorité des écoles a des ententes de collaboration avec des ressources du milieu pour des interventions de postvention. Une école sur deux propose des services aux endeuillés. L'intervention de crise et le suivi individuel de court terme sont les services le plus souvent offerts.

CHAPITRE 5 : BESOINS DE SOUTIEN DES RÉPONDANTS

Cette section expose les besoins de soutien exprimés par les répondants et la forme que pourrait prendre ce soutien.

5.1 Besoins exprimés

Les répondants accueillent positivement l'offre de soutien de la Direction de la santé publique. Dans les écoles répondantes 99 % des écoles désirent obtenir du soutien. Près de 95 % des écoles veulent du soutien pour l'une ou l'autre des activités préventives. Le soutien demandé concerne surtout la formation du personnel (63 %) et la semaine thématique (53 %) (voir tableau 5.1). L'analyse de ces résultats permet de tirer certains constats. Trente-cinq écoles demandent du soutien pour le programme de pairs aidants, surtout des écoles n'ayant pas déjà offert ce programme l'an dernier. Les écoles jugeant que les activités thématiques mobilisent peu le personnel, veulent du soutien dans une plus forte proportion (67 %) si on les compare aux écoles (33 %) évaluant la mobilisation du personnel plus positivement. Une majorité de répondants qu'ils aient proposés ou non des activités de sensibilisation en classe demandent du soutien à cet égard. Par contre, peu d'école veulent du soutien pour les activités qui se déroulent en dehors des heures de classe. Une très forte proportion (71 %) demande du soutien pour la formation du personnel. De plus, lorsque les répondants jugent que le personnel se sent « pas du tout » ou « peu » à l'aise de parler du suicide avec les jeunes, les écoles demandent deux fois plus souvent du soutien pour la formation du personnel.

Tableau 5.1
Programmes nécessitant un soutien selon l'organisation ou non de cette activité préventive

Organisation de l'activité (n=80)	Programmes									
	Pairs aidants		Éducation en classe		Éducation en dehors des classes		Formation du personnel		Semaine de prévention	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Oui	9	35	19	60	3	38	12	71	12	48
Non	26	48	22	46	23	32	38	60	30	55
total	35	44	41	51	26	33	50	63	42	53

Trois écoles participantes sur cinq (60 %) apprécieraient obtenir du soutien pour les stratégies d'intervention et 64 % des écoles pour les stratégies de postvention ou le service aux endeuillés
(tableau 5.2).

Tableau 5.2
Écoles selon les programmes nécessitant un soutien

Écoles (n=80)	Programmes					
	Stratégie d'intervention		Stratégie de postvention		Services aux endeuillés	
	n	%	n	%	n	%
Écoles	48	60	41	51	36	45

L'analyse des données révèle que les écoles qui n'ont pas de comité d'intervention demandent dans une plus forte proportion d'obtenir du soutien pour les stratégies d'intervention comparativement à celles qui ont un tel comité. De plus, il y a une relation significative entre la demande d'aide en ce qui a trait aux stratégies de postvention et la présence d'un comité de postvention et un protocole dans l'école. En effet, les écoles sans comité demandent deux fois plus souvent du soutien sur les stratégies de postvention alors que les écoles ayant formé un comité en sollicitent deux fois moins. Les écoles sans protocole demandent deux fois plus souvent du soutien pour les stratégies de postvention et inversement, les écoles sans protocole en veulent deux fois moins.

Lorsque l'on les questionne sur la forme que ce soutien pourrait prendre, plus de la moitié répondent souhaiter recevoir de la documentation pertinente (73 %) ou un bulletin d'information (45 %), ou encore bénéficier de formations personnalisées (45 %).

En résumé, les besoins des écoles sont nombreux. L'aide de la Direction de la santé publique est accueillie très positivement. Le soutien souhaité touche surtout les activités préventives (95 %). La demande de soutien pour les stratégies d'intervention ou de postvention est formulée par trois écoles sur cinq. Les écoles préfèrent recevoir de la documentation et profiter d'une formation personnalisée.

Faits saillants

L'enquête rapporte les actions entreprises par 86 écoles secondaires de la Montérégie pour faire face à la problématique du suicide chez les jeunes :

Prévention

- 58 écoles ont organisé au cours de la dernière année, des activités de prévention du suicide. Les écoles accueillant plus de 600 élèves sont plus nombreuses à mettre sur pied ce type d'activité. Au total, 24 écoles confient le mandat d'organiser ou de coordonner les activités de prévention à un comité.
    - Dans ces écoles, 43 (74 %) offrent une ou deux activités de prévention au cours de l'année, 9 (16 %) en proposent trois alors que 6 autres (10 %) en organisent quatre ou cinq. L'importance accordée à la problématique du suicide comparativement aux autres problématiques est évaluée comme pas du tout ou peu importante par trois écoles sur cinq. Parmi les trois écoles sur cinq qui souhaitent accorder plus d'importance à cette problématique dans le futur, on retrouve plus d'écoles organisant une ou deux activités.
    - Cinq types d'activité de prévention sont proposées par ces écoles.
        - 33 écoles (57 %) offrent des activités de sensibilisation et d'éducation aux élèves.
        - 26 écoles (45 %) ont un programme de pairs aidants.
        - 25 écoles (43 %) organisent une semaine thématique.
        - 17 écoles (30 %) invitent leur personnel à participer à une formation.
        - 11 écoles (19 %) offrent des activités de sensibilisation et d'éducation aux parents.
    - On estime que le personnel dans trois écoles sur quatre qui abordent la problématique du suicide avec les élèves ne se sentent pas du tout ou peu à l'aise avec le sujet.

Intervention

- Une école sur deux (49 %) a un comité d'intervention en cas de crise suicidaire. Ce comité a comme tâche d'évaluer, de coordonner et d'intervenir. L'intervention proposée en cas de crise suicidaire est de nature ponctuelle (71 %) ou est un suivi individuel de deux ou trois rencontres (46 %) ou un suivi individuel de quatre rencontres et plus (28 %). Les jeunes sont dirigés principalement vers les CLSC ou les hôpitaux.

Postvention

- 37 écoles (44 %) ont un protocole de postvention.
    - De ces protocoles, 70 % sont des adaptations de protocoles existants. La moitié des protocoles sont remis à jour à chaque année.
- 32 écoles (36 %) ont formé un comité susceptible de coordonner les actions en cas de suicide.
- 43 écoles (52 %) ont prévu des services pour les endeuillés par suicide. L'intervention de crise et le suivi individuel de court terme sont les services les plus fréquents.

Faits saillants (suite)

Besoins

- Les répondants accueillent favorablement l'offre de soutien de la Direction de la santé publique. La presque totalité (99 %) souhaite recevoir une forme ou une autre d'aide. Près de 95 % des écoles veulent de l'aide pour leurs activités préventives alors que 60 % des écoles aimeraient être soutenues dans leurs stratégies d'intervention ou de postvention.

    - 50 écoles (63 %) souhaitent un soutien pour la formation du personnel.
    - 48 écoles (60 %) souhaitent un soutien pour les stratégies d'intervention.
    - 42 écoles (53 %) souhaitent un soutien pour la semaine thématique.
    - 41 écoles (51 %) souhaitent un soutien sur les activités de sensibilisation et d'éducation en classe.
    - 41 écoles (51 %) souhaitent un soutien pour les stratégies de postvention.
    - 36 écoles (45 %) souhaitent un soutien pour les services aux endeuillés.
    - 35 écoles (44 %) souhaitent un soutien pour le programme de pairs aidants.
    - 26 écoles (33 %) souhaitent un soutien pour les activités de sensibilisation et d'éducation en dehors des heures de classe.

- Le contenu des programmes et les outils d'animation sont les deux aspects pour lesquels les écoles demandent généralement de l'aide.

- L'aide souhaitée pourrait prendre différentes formes.

    - 58 écoles (73 %) désirent recevoir de la documentation pertinente.
    - 36 écoles (45 %) souhaitent un bulletin d'information.
    - 36 écoles (45 %) optent pour une formation personnalisée.

PRATIQUES ET BESOINS FACE À LA PROBLÉMATIQUE DU SUICIDE EN MILIEUX SCOLAIRES

Pour prévenir le suicide chez les jeunes, la Montérégie compte sur un réseau d'expertises diverses trop peu connu. Préoccupée par l'augmentation des comportements suicidaires chez les jeunes âgés de 10 à 19 ans, la Direction de la santé publique a cru nécessaire de réaliser une enquête pour identifier les pratiques de prévention présentes sur son territoire et pour préciser les besoins du milieu scolaire.

Réalisée grâce à la collaboration des intervenants concernés par cette problématique, l'étude inventorie tout d'abord ce qui est implanté sur la question dans le réseau scolaire montérégien. Elle propose aussi des pistes d'action en fonction des besoins identifiés. Cette étude s'avère alors un document de référence très utile dans une prochaine démarche de développement des ressources, de coordination des stratégies d'intervention et de consolidation des initiatives efficaces déjà en place.

Dans le présent document, le lecteur reconnaîtra les traces de la *Stratégie québécoise d'action face au suicide* (MSSS 1998) laquelle a grandement contribué à faire des pas dans l'implantation *du Plan d'action montérégien pour la prévention du suicide* (2000-2003).

C'est un document à consulter!

Julie Poissant